

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICÉ, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

DEL2023-004 - Grands Projets : Plan de financement du projet urbain 1 rue du Centre

La commune de Barbâtre souhaite développer l'offre locative auprès des jeunes, des saisonniers ainsi que l'attractivité commerciale de son centre-bourg.

Le Conseil municipal a ainsi lancé une étude en vue de réhabiliter un bâtiment communal situé au 1, rue du Centre, en trois logements locatifs et un local commercial.

Il s'agit d'un bâtiment en pierre datant des années 1930, d'une superficie de 360 m², abritant au rez-de-chaussée un commerce. Les élus désirent réhabiliter ce bâtiment, à l'architecture remarquable sur le territoire communal. Il est d'ailleurs inscrit au PLU en tant qu'élément de patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

Afin de répondre aux besoins en logements et en commerce sur la commune, ce bâtiment, situé en cœur de bourg, constitue une opportunité. La contrainte est de transformer celui-ci en un élément attractif de la commune notamment par une rénovation agréable et une mise aux normes nécessaires par rapport aux nouvelles règles sanitaires, de sécurité mais aussi aux nouveaux enjeux environnementaux. Ce bâtiment devra notamment être équipé de façon à devenir un modèle en basse consommation énergétique.

Une mise en valeur végétalisée des abords du terrain où est situé l'immeuble sera également prévue.

VU la délibération en date du 8 décembre 2021 approuvant le projet d'aménagement d'un immeuble au 1, rue du Centre,

VU la délibération en date du 15 juin 2022 approuvant l'actualisation du plan de financement du projet urbain au 1, rue du Centre ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'entreprendre l'aménagement de ce bâtiment pour la vitalité et l'attrait du centre-bourg ;

CONSIDERANT qu'au vu de l'évolution du montant des travaux désormais au stade APD et des nouvelles subventions sollicitées, il convient de revoir le plan de financement de ce projet ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement, ci-dessous :

Montant de l'opération 706 750,00 € HT

Dont :

- Travaux.....613 750,00 € HT
- MOE, Etudes et frais divers.....93 000,00 € HT

Financement :

- SYDEV40 000,00 €
- Etat - DETR (montant déjà notifié)117 220,40 €
- Conseil Départemental (19 %)135 000,00 €
- Communauté de Communes - Fonds de concours (50 % du reste à charge dans la limite de 200 000 €)200 000,00 €
- Commune (30%)214 529,60 €

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** au plan de financement proposé pour un montant total de **706 750,00 € HT**
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour transmettre le dossier de demande de financement de ce projet :

- au SYDEV pour un montant de 40 000,00 € ;
- au Conseil Départemental de la Vendée pour un montant total de 135 000,00 € ;
- à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier au titre du fonds de concours pour un montant de 200 000,00 €.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 07/03/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

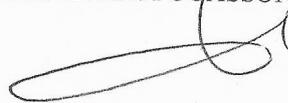
Pour copie conforme,

En mairie, le 07/03/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Jean-Maurice FOUASSON



Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 085-218500114-20230215-DEL2023 004-DE